



Ascension : un pont pas « naturel » pour la DG !

Un nécessaire rappel historique !

Afin de pallier les difficultés d'avoir une présence suffisante dans les services pour accueillir le public lors des ponts, compte tenu des suppressions d'emplois subies depuis des années à la DGFIP, la DG a imposé la notion de « ponts naturels », c'est-à-dire la fermeture obligatoire des services au public pour certains d'entre eux, laissant aux directions locales la décision d'en fixer le nombre et les dates.

Cette décision a certes permis aux agents de pouvoir être tous absents sur les dates retenues (actées en CTL), mais au prix du dépôt d'un jour de congé (ou RTT ou autre). **Or tous les agents n'ont pas nécessairement de RTT**, ce qui dès lors impacte leur quota annuel de CA.

Les représentants des personnels ont alors régulièrement :

- ✓ **interpellé la direction, demandant** que la DG assume sa décision unilatérale de fermeture obligatoire des services, en octroyant **une autorisation d'absence aux agents**.
- ✓ **demandé que les services soient certes fermés au public**, mais sans obligation de dépôt d'un congé pour les agents préférant travailler ces jours-là.

Les réponses ont été SYSTÉMATIQUEMENT NEGATIVES

Le motif de la décision de rester ouvert le vendredi 27 mai ?

- ✓ *Le calendrier 2022 offre trois possibilités de ponts naturels: le **vendredi 27 mai 2022** (Ascension) ; le **vendredi 15 juillet 2022** (Fête Nationale); le **31 octobre 2022** (Toussaint).*
- ✓ *Le vendredi 27 mai est positionné durant la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu. Les « ponts naturels » ne doivent pas entraver le bon déroulement des missions ne pouvant être différées ni le service rendu à l'utilisateur, en particulier : **pas de chance !***
- ✓ Le Directeur applique à la lettre la directive du Directeur Général
- ✓ *on ne peut pas laisser en instance **pendant 4 jours des e-contacts** dans la période.*
- ✓ Les agents peuvent demander un congé ; si les chefs de services jugent que l'accueil ne peut être assuré compte tenu d'un nombre insuffisant de personnels,
- ✓ chacun pourra prendre la décision de fermer ou non son service d'accueil physique au public le 27 mai, mais avec l'aval de la Direction..... **ce n'est pas gagné !**

Il est regrettable que la direction n'ait pas anticipé les problèmes rencontrés par les agents et les chefs de services, consternés pour le moins par cette décision, car le vendredi, les écoles seront fermées

Vos représentants CGT – FO – Solidaires ont adressé le 18 février, en intersyndicale, un message au Directeur lui demandant de revenir sur sa décision, **en fermant au public « l'accueil physique des usagers sur tous les sites de la DDFIP de l'Essonne le 27 mai. Ces mêmes services resteraient par ailleurs ouverts aux agents désirant travailler ce jour-là; ils pourraient ainsi répondre notamment aux e-contacts.»**

Confirmant l'accueil du public, la direction a néanmoins précisé dans sa réponse **qu'elle n'imposera pas bien évidemment la présence de la moitié des effectifs ce jour-là, la complexité de la gestion des effectifs pour un « pont » ne leur ayant pas échappé. L'accueil du public sera donc assuré, sauf exception particulière qui nécessiterait l'accord express et préalable de la direction.**

Les représentants CGT, FO et SOLIDAIRES de la DDFiP de l'Essonne invitent les agents et les chefs de services à nous faire remonter toute difficulté dans l'application de ces décisions.